

NOTRE VISION DES MARCHÉS : QUAND LA MARÉE REDESCEND





Quand la marée redescend
Mercredi 31 Octobre 2018
11h30

**INTERVENANT :**
Didier SAINT-GEORGES
Managing Director et
Membre du Comité d'Investissement



PROFESSIONALS ONLY

Carmignac - Notre vision des marchés : quand la marée redescend

Didier Saint-Georges

Play | 42 mins

Participez à notre prochaine conférence en ligne avec Didier Saint-Georges, Managing Director et Membre du Comité d'Investissement, qui présentera notre vision des marchés et résumera notre stratégie d'investissement globale.

 1626

- Start time (CET): Mercredi 31 octobre 2018 - 11:30 - - End time (CET): Mercredi 31 octobre 2018 - 12:30 -

Mercredi 31 Octobre 2018 à 11h30

Intervenant : Didier Saint-Georges, Managing Director et Membre du Comité d'Investissement

Participez à notre prochaine conférence en ligne avec Didier Saint-Georges, Managing Director et Membre du Comité d'Investissement, qui présentera notre vision des marchés et résumera notre stratégie d'investissement globale.

Vous aurez la possibilité de poser vos questions tout au long de la conférence, elles seront traitées en fin de présentation. Cette conférence est publique et enregistrée, vous aurez ainsi la possibilité de la réécouter à votre guise.

Veuillez noter que vous devez vous enregistrer à BrightTALK™ pour pouvoir accéder à la conférence. Pour suivre la conférence, vous devrez disposer de la dernière version d'Adobe Flash, d'un casque audio ou de haut-parleurs et d'une connexion Internet fiable.

ASSOCIES



Carmignac Sécurité: stratégie et perspectives à venir

28.02.2019



Notre vision des marchés : 50 nuances de noir

18.01.2019



Marchés obligataires: entre risques et opportunités

22.08.2018

Cette présentation ne peut être reproduite, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans cette présentation peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.